



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 65664

Texte de la question

M. Robert Poujade appelle de nouveau l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la décision qu'elle a prise d'interrompre le financement de la formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur à partir de 2001. Le conventionnement de formations supérieures dans le cadre du « programme ingénieurs et cadres supérieurs » (PICS) permettait le financement forfaitaire des frais de formation avec une prise en charge par l'Etat de la rémunération des stagiaires en formation. Ce programme a financé en 1998 la formation de 3 990 techniciens, dont près de 1 500 ont suivi une formation d'ingénieur et 2 200 une formation de second ou troisième cycle universitaire. Ainsi, à l'ENESAD (établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon), ce programme finançait trois formations d'ingénieur en agriculture et en agroalimentaire à temps plein et à temps partiel, conçues spécifiquement pour les adultes ; elles accueillent chaque année environ 90 techniciens (800 techniciens depuis leur création en 1970). Le rapport sur la formation professionnelle commandé par le Gouvernement à Mme Nicole Péry suggérait un réexamen du programme PICS. Toutefois, l'arrêt immédiat du financement de ce programme, sans que soient définies les bases d'un nouveau dispositif de conventionnement de l'enseignement supérieur pour adulte, remet en question à court terme le devenir des techniciens d'ores et déjà recrutés pour 2001 et, à plus long terme, l'existence de perspectives de promotion sociale des techniciens. Aussi, il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour que le déroulement de la formation de l'année scolaire 2001-2002 ne soit pas perturbé ainsi que les mesures envisagées permettant le maintien d'un dispositif pérenne de conventionnement de l'enseignement supérieur pour adultes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les différents ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. S'agissant plus particulièrement de l'ENESAD, les moyens nécessaires au financement de la promotion 2001 ont été mis en place avec le concours du ministère de l'agriculture. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des ASSEDIC pour les demandeurs d'emplois ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés par les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle articulée autour d'un projet professionnel validé devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Robert Poujade](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65664

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5125

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7445